

SDMIS

SAPEURS-POMPIERS

Procès-verbal du Conseil d'administration

**du service départemental-métropolitain
d'incendie et de secours**

18 octobre 2024

Réunion du conseil d'administration du SDMIS du 18 octobre 2024

Membres présents : (par ordre alphabétique)

Avec voix délibérative :

- Monsieur Bertrand ARTIGNY
- Monsieur Charles-Henri BERNARD
- Monsieur Pascal CHARMOT
- Monsieur Mohamed CHIH
- Madame Blandine COLLIN
- Monsieur Pascal DAVID
- Monsieur Christophe GIRARD
- Madame Véronique GIROMANY
- Madame Claude GOY
- Monsieur Christophe GUILLOTEAU
- Madame Zémorda KHELIFI
- Monsieur Pierre MARMONIER
- Madame Claire PEIGNÉ
- Madame Martine PUBLIE
- Monsieur Gérard TACHON
- Monsieur Patrice VERCHERE
- Monsieur Mathieu VIEIRA
- Madame Sonia ZDOROVITZOFF

Procurator(s):

- Madame Véronique SARSELLI, donne procuration à monsieur Pascal CHARMOT

Membre de droit :

- Madame Juliette BOSSART-TRIGNAT, préfète déléguée pour la défense et la sécurité

Membres de droit avec voix consultative :

- Contrôleur général Emmanuel CLAVAUD, directeur départemental et métropolitain
- Médecin colonelle Naïma BALADI, médecin-chef
- Lieutenant-colonel Jérôme BELLERET, référent mixité et lutte contre les discriminations
- Lieutenant-colonel Sébastien PONTET, référent sûreté et sécurité
- Commandant Anthony FOSSAT
- Adjudant-chef Franck CHENAL
- Adjudant-chef Nicolas BURY

Service Départemental et Métropolitain d'Incendie et de Secours

Conseil d'administration

Vendredi 18 octobre 2024

Ordre du jour

Page

R/24 – 10/01	Compte rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration en application de la délégation accordée par la délibération du conseil d'administration du 9 juillet 2021	19
R/24 – 10/02	Compte rendu des décisions prises en matière contentieuse par la présidente du conseil d'administration.....	20
R/24 – 10/03	Compte rendu des dons et des cessions à titre onéreux des matériels réformés du SDMIS	21
R/24 – 10/04	Compte rendu des marchés à procédure adaptée notifiés en application de la délégation accordée à la présidente du conseil d'administration pour accomplir certains actes de gestion	21
R/24 – 10/05	Réimputation comptable du bail emphytéotique administratif (BEA) conclu avec CDC Habitat (ex-SNI) – écritures de régularisation	22
R/24 – 10/06	Opérations relatives aux provisions – Exercice 2024	24

R/24 – 10/07	Admission en non-valeur de créances irrécouvrables	24
R/24 – 10/08	Budget principal - Virements de crédits entre chapitres - Exercice 2024	25
R/24 – 10/09	Budget principal du SDMIS – Décision modificative n° 2 pour l'exercice 2024	25
R/24 – 10/10	Rapport sur l'évolution des ressources et charges prévisibles du SDMIS pour l'exercice 2025	27
R/24 – 10/11	Fixation du coût lauréat consécutif à l'organisation de deux concours externes de caporal de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2023.....	30
R/24 – 10/12	Organisation de deux concours externes de caporal de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2025.....	30
Activité opérationnelle – Été 2024		34
Comité scientifique et d'orientation		39

Conseil d'administration

Vendredi 18 octobre 2024

(La séance est ouverte à 16 h 10 sous la présidence de Mme KHELIFI.)

Madame KHELIFI.- Je vous propose de vous installer et de démarrer ce conseil d'administration. Le quorum est largement atteint et je vous en remercie.

Madame la Préfète, mes chers collègues, mesdames, messieurs, avant d'examiner les rapports inscrits à l'ordre du jour de ce conseil d'administration, je souhaiterais partager quelques informations avec vous, dans un contexte social que nous savons tous très tendu, très préoccupant.

Je souhaiterais évoquer avec vous tout d'abord la conjoncture budgétaire nationale, avec des annonces très récentes qui datent de la semaine dernière, du Premier ministre, à travers sa présentation du projet de loi de finances 2025, des annonces que je peux qualifier de très inquiétantes. Nous sommes nombreux à les qualifier comme telles.

Il s'agit de s'inscrire dans un objectif de redressement des comptes publics, des finances publiques et un effort budgétaire d'ampleur inédit jamais atteint, à hauteur de 60 Md€. Sur ces 60 Md€, un effort conséquent de 5 Md€ sera demandé aux collectivités locales et mis en œuvre à travers trois mesures essentielles.

La première, c'est un prélèvement sur les recettes des 450 plus grandes collectivités de France dont font partie la métropole de Lyon, le département du Rhône et un certain nombre de communes, dont

Villeurbanne et Lyon, dont nous avons un certain nombre d'élus ici et d'autres élus concernés.

La deuxième mesure sera le maintien à son niveau 2024 du montant transféré de TVA et la réduction du fonds de compensation de la TVA. Cette baisse de recettes représentera plus de 90 M€ pour la métropole de Lyon en 2025. Je laisserai le soin à Christophe GUILLOTEAU tout à l'heure de nous détailler l'impact sur le département du Rhône, s'il le souhaite.

Ces 90 M€ viennent s'ajouter à 200 M€ de perte de DMTO, de baisse des recettes de droit de mutation liée à la crise immobilière que nous avons traversée durant ces deux dernières années. Voilà pour la métropole de Lyon.

Donc une diminution drastique des recettes des collectivités.

À cela s'ajoutent des dépenses supplémentaires, avec notamment l'augmentation de quatre points de la cotisation CNRACL qui interviendra à partir du 1^{er} janvier 2025. Pour la métropole de Lyon, ce sont près de 9 M€ de dépenses supplémentaires sur les charges de personnel.

Ce seront 2 M€ pour le SDMIS de dépenses supplémentaires qui viennent à un moment où nous n'en avons vraiment pas besoin.

Ces annonces ne vont absolument pas dans le sens d'une amélioration de la situation financière de nos collectivités, du SDMIS qui était déjà en difficulté auparavant, bien au contraire, elles fragiliseront encore plus l'équilibre budgétaire qui était déjà précaire, que nous avons du mal à maintenir depuis déjà plusieurs exercices.

À ce contexte national particulièrement dégradé et difficile s'ajoute une situation locale extrêmement difficile. Un mouvement social est en cours depuis le 1^{er} octobre dernier au SDMIS.

Je salue les représentants des organisations syndicales ici présents qui feront une déclaration toute à l'heure.

Je veux tout d'abord dire aux sapeurs-pompiers du SDMIS, qu'ils soient volontaires ou professionnels, que je mesure leur lassitude, j'entends leur sentiment de déconsidération, je peux comprendre leur colère face à une situation de crise, face à la situation actuelle.

Je ne nie pas les difficultés que vous rencontrez au quotidien - je vous l'ai déjà dit - dans la réponse opérationnelle que vous apportez sur le territoire. Je comprends les inquiétudes éprouvées. Je les partage, je pense, avec un grand nombre de mes collègues élus ici présents.

En tout cas, je veux vous assurer en mon nom personnel, au nom du conseil d'administration, de ma pleine reconnaissance pour votre engagement. Je vous apporte tout mon soutien face aux difficultés de la charge opérationnelle soutenue et aggravée depuis un certain temps avec une augmentation des temps d'attente aux urgences qui se sont élevés à plus de deux heures récemment. Ces temps d'attente reviennent de façon importante et récurrente.

Je mesure également que la réalisation d'activités par carence d'autres services ne relève pas de vos missions. Ce sont les carences ambulancières notamment et d'autres activités qui ne relèvent pas de vos missions.

Je voulais également vous remercier de répondre présents, même en cette période difficile de grève, pour réaliser les missions de service public qui incombent à notre établissement public.

Je pense, notamment à hier, à aujourd'hui. Notre territoire a été durement touché par les inondations et, malgré votre mouvement social, je veux souligner votre abnégation, votre sens du service public. Vous avez renoncé à votre mouvement social pour répondre présent auprès de la population.

C'est sincère, je veux vous remercier vraiment pour l'activité d'hier, l'activité accrue au détriment de votre mouvement social, auquel vous avez renoncé aujourd'hui et hier, mais je ne doute pas que vous le reprendrez de plus belle dans les prochains jours.

Je voulais vous exprimer la profonde gratitude de la population et des élus de la métropole de Lyon. Je transmets vraiment le message d'une profonde reconnaissance des élus, et je m'exprime plutôt côté métropole, le président du département aura l'occasion de vous le dire dans quelques minutes pour les communes qui le concernent plus particulièrement.

Je vous exprime de façon très sincère et chaleureuse la gratitude et la reconnaissance des élus et des citoyens de la métropole de Lyon, des communes qui, depuis hier, nous demandent, et c'est ce que nous demande également la population, de vous transmettre cette reconnaissance.

Je sais que l'heure est grave et la situation financière du SDMIS est préoccupante. Elle est ce qu'elle est, mais nous avons des défis à relever collectivement avec des marges de manœuvre limitées. Ce sera possible seulement si le dialogue est maintenu. Il est primordial qu'il ne soit pas rompu. Je m'adresse à vous, organisations syndicales, il faut que ce dialogue puisse perdurer malgré nos différends.

Ces différends, je les partage personnellement, vos revendications sont légitimes, celles d'avoir plus d'effectifs. Votre activité opérationnelle s'est accrue ces dernières années, elles sont légitimes tant en termes d'augmentation de l'effectif qu'en termes de rémunération.

Il est normal que vous demandiez des conditions de rémunération plus importantes compte tenu de cette charge opérationnelle.

J'aimerais faire un point aux élus du conseil d'administration sur les discussions avec les organisations syndicales.

Une première réunion a eu lieu le 8 octobre dernier sous votre autorité, madame la préfète, en présence des financeurs du SDMIS, en ma présence également, en présence des organisations syndicales, les quatre représentants et d'autres sapeurs-pompiers et des représentants des PATS. Cette réunion a permis de poser un cadre à cette négociation visant à dégager des pistes qui seront proposées aux financeurs.

Nous devons ensemble, chacun prenant son niveau de responsabilité, trouver des solutions pour garantir à notre établissement public les moyens d'assurer ses missions. Des solutions locales pourront être envisagées, notamment grâce au travail engagé de façon soutenue et de longue date avec les partenaires, travail qui se poursuit grâce aux mesures organisationnelles déjà mises en œuvre par les services du SDMIS que je remercie, sous l'autorité du contrôleur général Emmanuel CLAVAUD, pour résoudre les difficultés du quotidien qui viennent alourdir votre charge opérationnelle.

C'est grâce au dialogue et à la responsabilité des partenaires locaux que des engagements concrets permettront de desserrer l'étau qui pèse sur l'activité opérationnelle.

Concernant le conflit social en cours au SDMIS, je veux toutefois rappeler qu'il est symptomatique de la crise que traverse plus globalement notre modèle de sécurité civile.

Je vous l'ai déjà dit à de nombreuses reprises en introduction des conseils d'administration, ce modèle de sécurité civile est à bout de souffle, il est au bord de la rupture capacitaire.

Sachez que, depuis deux ans, je me bats, j'agis à tous les niveaux possibles sur le plan national, notamment avec le Président GUILLOTEAU que je remercie pour son aide et son soutien. Nous agissons pour faire évoluer la question du financement des services d'incendie et de secours.

J'ai ainsi sollicité à nouveau, pour la deuxième année consécutive, les parlementaires du Rhône, que ce soit les députés, les sénateurs, que je remercie à travers vous si vous avez l'occasion de les croiser.

Je les ai sollicités pour déposer des amendements dans le cadre du projet de loi de finances l'année dernière, cette année. Je pense notamment à des leviers qui seraient très faciles à activer, la TSCA et la taxe de séjour qui permettraient d'abonder immédiatement les recettes du SDMIS, sans dépenses supplémentaires, puisque la TSCA, ce sont les assurances, et la taxe de séjour, ce sont les touristes qui viennent résider temporairement dans nos départements.

J'ai écrit, avec les autres présidents de SDIS de la région Auvergne-Rhône-Alpes, au ministre de l'Intérieur et des Outre-mer et à la Première ministre l'année dernière. Un nouveau courrier co-signé avec le président de la métropole de Lyon et le président du département va être adressé prochainement à l'attention du Premier ministre Michel BARNIER pour l'alerter sur la situation financière du SDMIS et des services d'incendie et de secours. Je ne doute pas qu'il sera à l'écoute, je crois savoir qu'il a été président d'un conseil départemental, il connaît un peu le sujet.

J'ai eu l'occasion également d'interpeller à plusieurs reprises le directeur général de la sécurité civile, M. Julien MARION, de façon un peu virulente d'ailleurs, il y a trois semaines, un mois.

Je le reconnais, il a toujours été d'une écoute attentive aux difficultés que j'ai pu lui remonter, notamment pour le lancement du

Beauvau. Nous lui devons cela, il a écouté les élus et l'a suggéré au ministre de l'Intérieur de l'époque qui l'a écouté. Cela s'est très certainement passé de cette façon.

Je ne peux pas nier qu'il y a de l'écoute aux difficultés que nous rencontrons. Nous espérons que l'on pourra leur trouver une solution concrète dans les semaines et mois à venir.

Les présidents de SDIS sont très en colère, j'ai pu échanger avec un certain nombre d'entre eux, notamment au congrès des sapeurs-pompiers qui s'est déroulé à Mâcon le 28 septembre dernier.

La reprise prochaine du Beauvau de la sécurité civile qui a été annoncée au cours de ce congrès par le Premier ministre devrait être effective dans les semaines qui viennent.

Potentiellement, on pourrait nous laisser entrevoir des perspectives favorables à moyen terme à notre modèle de sécurité civile, notamment par le biais d'une grande loi de la sécurité civile qui a été annoncée par le Premier ministre et qui devrait voir le jour, je l'espère, courant 2025. C'est dans les tuyaux, cela a été annoncé par le Premier ministre.

L'impasse financière dans laquelle se trouve aujourd'hui non seulement le SDMIS, mais aussi les autres services d'incendie et de secours est particulièrement grave. Cette situation ne pourra pas se résoudre par les seules collectivités locales, principaux financeurs des SDIS, elle nécessite un soutien fort et affirmé de l'État. Je suis résolue et déterminée pour continuer à porter ce message et agir pour faire entendre cette demande.

Je vais laisser les autorités présentes prendre la parole si elles le souhaitent.

Madame BOSSART-TRIGNAT.- Nous sommes dans une situation budgétaire particulièrement préoccupante au plan national qui

nous conduit à prendre des décisions et à procéder à des arbitrages très difficiles, qui pèsent très fortement aussi sur les services de l'État. Nous nous acheminons vers des périodes compliquées, avec des décisions difficiles à prendre.

Sur une autre note, au terme d'une longue journée d'hier, plus d'une nuit puis d'une journée aujourd'hui passées en COD en cette période d'alerte rouge crue inondation que nous avons traversée, encore une fois, nous avons pu constater le professionnalisme et l'engagement sans faille des sapeurs-pompiers, et pour avoir passé de longues heures aujourd'hui et hier aux côtés de certains de vos collègues, c'est encore et toujours admirable.

Les sapeurs-pompiers ont été au rendez-vous malgré les difficultés du contexte actuel. L'épisode n'est pas fini, ils continuent d'intervenir, leur action a été saluée avec les autorités ministérielles qui se sont déplacées, qui sont encore dans notre département aujourd'hui, et je tiens à le souligner encore une fois.

Je suis rentrée tout à l'heure, des collègues épuisés continuaient quand même sans se démoraliser. C'est quelque chose à souligner. C'est une immense chance pour notre pays d'avoir des services de secours, des hommes et des femmes aussi engagés.

Un mot également pour souligner la bonne qualité du dialogue qui s'est mis en place dans le cadre du mouvement social en cours, souvent rude, mais aussi productif. J'espère qu'il pourra aboutir à des solutions constructives qui pourront peut-être être discutées dans le cadre des travaux du Beauvau de la sécurité civile.

Je rappelle, bien évidemment, ma totale implication et celle de la préfète de région pour participer à l'identification de solutions de sortie constructives dans ces discussions et ce mouvement en cours.

C'est tout ce que je peux ajouter.

Madame KHELIFI.- Merci, madame la préfète. Monsieur le président ?

Monsieur GUILLOTEAU.- Madame la présidente, madame, la préfète, monsieur le contrôleur général, mes chers collègues élus, mesdames et messieurs, chers amis,

Vous avez dit toutes les deux beaucoup de choses, que pourrais-je rajouter ?

Simplement remercier les soldats du feu qui ont mis entre parenthèses aujourd'hui leur mouvement syndical. Je crois que c'était important et c'est une image de consensus que vous donnez.

Moi, je suis très attaché à cette forme de dialogue que l'on a mis en place et qui est nécessaire. Il faut que l'on puisse se dire les choses, se rencontrer, comme nous l'avons déjà fait et comme c'est programmé dans les prochains jours.

Je rejoins la présidente : nous sommes dans une situation budgétaire dramatique. Je l'observe depuis quelques années, mais je n'ai jamais vu cela. La prévision de budget de l'État pour le département du Rhône, c'est -10 M€, c'est-à-dire l'ensemble de nos missions « non obligatoires » (culture, agriculture, sport, etc.), c'est +10 M€ pour la TVA et +1 M€ pour les retraites. Comment en est-on arrivé là ?

Je rappelle que la dette par habitant en France, c'est 800 € par personne, 57 Md€ d'intérêts de la dette. On peut se poser la question de savoir comment certains ont pu voter de tels budgets depuis des années.

Dans les revendications qui nous sont présentées, il y a deux volets différents. Il y a le volet humain qui correspond à des heures, à des embauches, ce sera peut-être le plus techniquement facile, mais le plus financièrement impactant. Je ne sais pas si l'on pourra y aller.

Il y a le volet structurel, ce qui relève du fonctionnement avec des engins à certains endroits, des transports sur Lyon. J'ai lu vos revendications, nous sommes tous pénalisés, sauf qu'à Lyon, quand vous prenez trois ou quatre minutes sur un transport, vous sauvez ou vous perdez une vie. Il faudra peut-être un jour s'adresser à ceux qui nous imposent ces contraintes.

Il y a aussi ce que vous subissez aux portes, c'est-à-dire aux urgences. Peut-être qu'un jour le conseil d'administration des hospices, dont je fais partie, mais dont je ne suis pas le président, devra se pencher sur l'arrivée dans les services d'urgence. Il y a des choses qui ne relèvent pas que de nous.

Il faudra aussi que l'ARS arrête avec les histoires de transport des blancs et des rouges. Il faut qu'elle prenne ses responsabilités.

C'est tout un tas de dispositions qui ne relèvent pas forcément du SDMIS, mais pour lesquelles on doit trouver une solution.

Financièrement, ne nous en demandez pas trop parce que nous ne savons pas faire. Quand nous sommes arrivés au département, le SDMIS, c'était 21 M€, nous sommes à 25 M€. Jamais la voix du département ne vous a manqué, mais, à un moment, on ne sait plus faire, on ne peut plus faire, on n'a plus les moyens.

Ce sera la même chose pour les communes, les maires qui sont ici, vous serez impactés de la même façon, pas dans les mêmes proportions, heureusement.

Nous devons regarder cette question financière avec objectivité, pragmatisme et réalité parce que nous ne pourrions pas suivre partout, sauf à ne plus faire de culture, de sport, d'autres choses, parce que les citoyens attendent aussi que l'on s'occupe d'eux sur leur territoire. J'ai un social qui est en train d'exploser, l'aide sociale à

l'enfance est en train d'exploser. Nous sommes dans une société qui n'évolue pas favorablement.

J'attends beaucoup que l'on puisse trouver une mesure heureuse comme la taxe de séjour. Cela ne coûterait pas beaucoup, mais cela abonderait en termes de budget. J'espère que le Beauvau reprendra, c'est indispensable. Je n'espère pas une deuxième dissolution parce que la première ne s'est pas bien finie et la deuxième se finira encore plus mal.

Avec les élus du département, vous avez des partenaires loyaux, mais soyez aussi conscients que, financièrement, nous avons des difficultés extrêmes. Je comprends et je mesure vos revendications. Je connais bien les sapeurs-pompiers, j'ai fait plus de Sainte-Barbe que certains. Il ne faut pas oublier les volontaires, j'en ai vu encore hier soir qui sont rentrés à deux ou trois heures du matin, ils font le même travail que vous, sauf qu'à la sortie, ils n'ont pas forcément la même rémunération.

Merci et j'espère que ces négociations aboutiront.

Madame KHELIFI.- Merci, monsieur le président. Avant de donner la parole à l'intersyndicale, est-ce que des élus souhaitent s'exprimer ? (Non)

Vous avez la parole.

Monsieur CHENAL.- « *Tout ça pour ça ?* »

Après le Covid, les tests, la vaccination, la nette augmentation de l'activité SSUAP et l'assistance à personne, les campagnes de feux de forêt, la grêle, les inondations, le feu de Vaulx-en-Velin, la coupe du monde de rugby, les JO...

Les pompiers ne méritent-ils pas mieux que d'être considérés comme une simple pièce de l'échiquier politique

national, régional et départemental (et plus on s'approchera de 2026 et plus ce sera confirmé) ?

Et pourtant, nous pourrions être d'accord avec vous. Nous sommes à la croisée des chemins en effet ! L'État doit prendre sa part de financement à l'instar de ce qu'il fait actuellement pour Paris et Marseille.

La TSCA évidemment, comme l'ont abordé à plusieurs reprises certains élus dans les médias, mais bien plus encore avec d'autres financements à inventer.

(Encore faudrait-il que cette TSCA ne soit pas uniquement sur certains contrats d'assurance automobile, mais sur la totalité des contrats d'assurance et surtout qu'elle soit TOTALEMENT fléchée vers les SP !)

- Alors oui : l'élargissement de la fraction de TSCA affectée aux départements, et dans notre cas d'espèce à la métropole également, permettra de redonner les marges de manœuvre indispensables au soutien des SDIS,*

- Et oui, la création d'une nouvelle part départementale additionnelle à la taxe de séjour associera plus étroitement les touristes, notamment étrangers, au financement des services d'incendie et de secours,*

- Et encore oui, il nécessite un indispensable recentrage des SDIS sur leur cœur de métier en matière de secours à personne. Les SDIS doivent, autant que possible, être dégagés de la responsabilité des transports sanitaires non urgents et/ou être rémunérés en conséquence, comme recommandé par un rapport de l'IGA (octobre 2022) qui chiffre le coût réel d'une carence effectuée par les sapeurs-pompiers à 650 €, là où les hôpitaux remboursent moins du tiers.*

Mais imaginez-vous entamer et réussir un bras de fer contre l'État avec cette temporalité, avec un Beauvau de la sécurité civile qui patine depuis des mois !

Nous pourrions vous dire que nous jugerons l'arbre à ses fruits, mais cet arbre-là ne donnera pas un seul fruit avant plusieurs années.

Un travail de fond doit être absolument réalisé, avec une temporalité en lien avec l'urgence de la situation.

Déjà avec la non-contribution des financeurs sur la prime JO, nous avons compris que nous étions victimes des contraintes budgétaires, et finalement nous avons bien été le seul SDIS de France à ne pas recevoir de contribution liée aux JO. On ne parle pas de prime, mais de mesure compensatoire liée à la perte d'une semaine de congé durant une période que nous ne récupérerons pas (l'été avec nos enfants et nos proches). Pourtant le SDIS de Loire-Atlantique comme celui du Nord, la Loire, la Gironde et bien d'autres, rencontrent les mêmes contraintes budgétaires que vous !

Notre travail, c'est la prévention, le secours et l'incendie, le vôtre, c'est de financer à la hauteur de la sécurité que vous voulez assumer pour la population.

- *Savez-vous qu'en partie sous votre gouvernance nous avons une augmentation des délais moyens de 2 minutes ? Ce qui représente 30 % de plus qu'au niveau national (c'est sourcé dans le livre B page 36 du SACR 2024).*

- *Vous n'êtes pas sans savoir que le passage de la zone intra-muros verte à la zone jaune orange est grandissant. Ce qui veut dire une arrivée sur les lieux de 6 à 12 minutes, la distribution des secours n'est pas équitable sur tout le territoire*

(métropole/département/EPCI). Une situation encore nettement aggravée en journée.

- Savez-vous que ceci correspond à 35 % de survie lorsque l'on est à moins de 6 minutes et que ce taux de survie est entre 0 et 5 % pour les délais supérieurs à 10 minutes ! (Source officielle Société française de Cardiologie)

On sauve et on éteint donc **NETTEMENT** moins bien sous votre gouvernance et autorité !

Nous n'avons absolument pas communiqué sur ces points auprès des médias et du grand public, du moins pour le moment !

Les investissements urbains dans la métropole ont produit un engorgement des voies de circulation qui, associés à un manque d'effectif chronique, ont conduit à une aggravation des délais moyens d'intervention 30 % au-delà des chiffres nationaux.

Un rapide point sur la démographie que vous connaissez mieux que quiconque : la population rhodanienne est très dynamique avec un taux de variation annuel moyen de 0,9 % (1 893 692 habitants). Cela représente près de 20 000 habitants de plus par an tout de même, soit tous les ans l'équivalent de la ville de Givors sans aucune création de postes de sapeur-pompier et personnel ATS.

Ces deux augmentations, de délais et démographiques, nécessitent une hausse des effectifs afin de garantir un potentiel opérationnel de proximité.

L'événement climatique d'hier soir abonde en ce sens. Nous ne sommes pas là pour faire le procès de la gouvernance, mais simplement pour vous dire que les moyens humains et matériels d'hier soir doivent impérativement être renforcés.

Pour obtenir le niveau de réponse d'hier soir, en plus du dispositif opérationnel, de nombreux sapeurs-pompiers de repos ainsi que d'autres sapeurs-pompiers maintenus en garde ont dû être mobilisés.

Bien entendu, nous ne pouvons tous ensemble que nous féliciter de voir un tel niveau de réponse malgré le contexte social particulièrement tendu.

La seule raison pour laquelle nous avons allégé la mobilisation aujourd'hui est la solidarité envers nos concitoyens, la population sinistrée.

Pour autant, il manque au moins 100 sapeurs-pompiers professionnels, ce qui ne ferait que ramener les effectifs au niveau de 2010, soit 1 160 postes. Cette demande est d'ailleurs précisée dans le dernier rapport de la CRC.

Il ne s'agit pas d'une crise des vocations, mais plutôt d'une crise de recrutement.

Point de comparaison, les autres SDIS de catégorie A similaires aux nôtres, dont les financeurs sont également dans une situation exsangue voire pire, car le Rhône est économiquement dynamique par rapport aux départements 13, 33, 59, 62, 77, 78, l'ensemble de ces départements payent mieux leurs pompiers et leurs sollicitations personnelles sont moindres.

Quelques chiffres issus du document stat des SDIS du ministère de l'Intérieur qui permet de comparer notre établissement aux autres de même catégorie afin d'étayer nos affirmations.

Le nombre de sapeurs-pompiers professionnels pour 100 000 habitants est 25 % inférieur aux autres, la part de budget

de fonctionnement allouée aux salaires est inférieure de 5 % par rapport à la moyenne nationale, ce qui représente plus de 7 M€.

Notre département classé 2^e INCE pour la population n'est que 6^e concernant les effectifs de sapeurs-pompiers professionnels.

Le constat est là, nous faisons partie des sapeurs-pompiers de France les moins bien payés et qui font l'un des plus grands nombres d'interventions par agent.

Notre demande est claire : mobiliser les ressources financières supplémentaires permettant indissociablement et de façon pérenne :

- le recrutement de sapeurs-pompiers professionnels et de personnels administratifs et techniques spécialisés ;*
- le pouvoir d'achat des PATS, des SPPno et des SPPo via leur régime indemnitaire (IAT 8, IFTS, RIFSEEP) et une prime d'intéressement liée à la performance collective ;*
- la pérennisation de l'ICL ;*
- un cycle de travail pour tous.*

Ne voyez pas notre action sociale comme une demande supplémentaire, mais plutôt comme une demande légitime pour accomplir nos missions et avoir une reconnaissance. »

Merci pour votre écoute. Nous sommes prêts à répondre à vos questions avec plaisir.

Madame KHELIFI.- S'il n'y a pas de questions, nous vous remercions pour cette intervention. Je ne sais pas si elle nécessite un débat. Vous connaissez nos positions, nous avons un groupe de travail spécifique suite à vos revendications. Nous avons pu avoir cet échange le 8 octobre, il doit continuer. Merci, messieurs.

Monsieur CHABBOUH.- En complément, s'il vous plaît, madame la présidente, madame la préfète, nous attendons maintenant un engagement écrit de votre part concernant le rétablissement des modalités d'attribution de l'ICL dans sa forme actuelle, comme vous vous y êtes engagées lors de notre dernière entrevue.

Madame KHELIFI.- Nous travaillons à une réponse, nous formulerons la réponse officielle et très claire dans les jours qui viennent. Merci beaucoup.

Nous reprenons le fil de notre ordre du jour avec le premier rapport.

R/24 – 10/01 Compte rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration en application de la délégation accordée par la délibération du conseil d'administration du 9 juillet 2021

Contrôleur général CLAVAUD.- Le bureau s'est réuni le 4 octobre dernier. Il a examiné cinq rapports.

Le premier, classique, est relatif à trois marchés publics :

- un marché d'assurance en responsabilité civile ;
- un marché de location de cars, notamment pour acheminer nos personnels sur des renforts pour des feux de forêts, mais pas seulement ;
- un marché relatif à la maintenance informatique.

Ensuite, nous avons deux rapports liés à l'autorisation de signer des conventions dans le cadre de programmes qui nous permettent de recevoir des subventions. Ces deux rapports sont liés :

- l'un concerne une convention relative à la perception d'une subvention de 141 000 € dans le cadre du programme CEE ACTEE sur le fonds CHENE 2, une convention multi-partenariale ;

- l'autre porte sur un programme CEE ACTE CHENE 4, une candidature, c'est-à-dire un engagement de partenariat, pour percevoir une subvention de 56 000 €, que nous n'avons pas la certitude de recevoir.

Le quatrième rapport était relatif à la signature d'une demande de subvention dans le cadre du fonds vert – Axe 2, relatif à la prévention des risques d'incendies de forêts et de végétations au titre de l'année 2024. Nous soumettons un dossier et nous espérons percevoir une subvention de 295 000 €.

Le cinquième rapport concernait une convention type que nous proposons de signer avec les communes qui disposent de police municipale et qui vise à améliorer les coopérations. On intègre notamment la réponse des polices municipales en soutien pour la sécurisation de certaines interventions des sapeurs-pompiers. En contrepartie, on peut aussi fournir, dans le cadre de la réciprocité des échanges, un certain nombre de facilitations pour les communes.

Voilà, madame la présidente.

Madame KHELIFI.- Je vous remercie, monsieur le directeur.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le soumets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/24 – 10/02 Compte rendu des décisions prises en matière contentieuse par la présidente du conseil d'administration

Madame KHELIFI.- Ce compte rendu fait état de quinze décisions relevant de contentieux devant les juridictions administratives :

trois affaires ont d'ores et déjà été jugées, douze sont en cours d'instruction, et six relèvent de contentieux devant les juridictions pénales, il s'agit de constitution de partie civile faite au nom du SDMIS suite à des atteintes aux biens et aux intérêts de l'établissement. Cinq affaires ont été jugées et une est susceptible d'être appelée à une audience à venir.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le sou mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/24 – 10/03 Compte rendu des dons et des cessions à titre onéreux des matériels réformés du SDMIS

Madame KHELIFI.- Une commission de réforme des matériels s'est réunie le 7 juin dernier pour procéder aux dons et cessions de matériels réformés, dont le détail figure dans le rapport qui vous a été transmis.

Concernant les cessions, elles sont faites sur la plateforme Agora Store. Afin de générer de nouvelles recettes, le SDMIS met désormais en vente le matériel réformé et ne donne que celui n'ayant pu être vendu. Ainsi, le montant des ventes a fortement augmenté, il passe de 70 000 € en 2020 à près de 125 000 € en 2024.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le sou mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/24 – 10/04 Compte rendu des marchés à procédure adaptée notifiés en application de la délégation accordée à la

**présidente du conseil d'administration pour accomplir
certains actes de gestion**

Madame KHELIFI.- Vous avez été destinataires de ce compte rendu concernant les marchés passés selon une procédure adaptée dans le cadre de la délégation que vous m'avez accordée durant le mandat.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le sou mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

**R/24 – 10/05 Réimputation comptable du bail emphytéotique
administratif (BEA) conclu avec CDC Habitat (ex-SNI) –
écritures de régularisation**

Madame KHELIFI.- Monsieur le contrôleur général, je vous laisse présenter cette délibération très technique, concernant un bail qui dure 35 ans, qui porte sur nos casernes principales.

Contrôleur général CLAVAUD.- Merci, madame la présidente.

C'est effectivement un contrat-cadre très structurant pour le SDMIS. Le bail emphytéotique administratif a été contracté le 20 décembre 2007 avec CDC Habitat (ex-SNI) pour réaliser d'importants travaux de construction et de restructuration sur les neuf sites les plus importants : la caserne de Lyon Corneille, la caserne de Lyon Croix-Rousse, la caserne de Lyon Duchère, la caserne de Lyon Gerland, la caserne de Lyon Ro chat, l'état-major à Saint-Priest, la caserne de Villeurbanne La Doua, la caserne et l'état-major de Villefranche-sur-Saône et l'état-major Lyon-Rabelais.

Le bail prévoit également la gestion patrimoniale de ces bâtiments comprenant les gros travaux et les grosses réparations d'entretien et d'amélioration. Ce bail d'une durée de 35 ans expirera fin 2042.

En contrepartie des prestations réalisées, le SDMIS verse chaque année à CDC Habitat une rémunération d'environ 12 M€ répartis entre la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Lors de son contrôle, la chambre régionale des comptes a relevé d'une part que l'imputation comptable du loyer d'investissement était erronée, d'autre part que le compte utilisé n'ouvrait pas droit à la perception du FCTVA.

En utilisant désormais le compte 1675 « Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat » préconisé par la chambre, cela permettra de percevoir le FCTVA sur les dépenses d'investissement du BEA, soit une recette supplémentaire annuelle de l'ordre de 1 M€.

Cependant, en contrepartie, une part du loyer d'investissement doit être basculée en fonctionnement à hauteur de 1,15 M€. Cela modifie l'équilibre financier du BEA qui conduit à une nouvelle recette d'investissement de près de 1 M€ au titre du FCTVA, une moindre dépense annuelle d'investissement de 1,15 M€ pour un gain de 2 M€ en section d'investissement, une nouvelle dépense annuelle de fonctionnement de 1,15 M€.

C'est un effort important à réaliser en fonctionnement dans le contexte que nous connaissons, mais cette opération permettra de percevoir 18 M€ de FCTVA supplémentaires jusqu'en 2042, auxquels s'ajoutent 4 M€ au titre de la rétroactivité de quatre ans que nous pourrions demander après passation des écritures de régularisation. Cela représente un gain net de 22 M€ pour le SDMIS.

C'est un dossier très technique, nous avons bénéficié des conseils et de l'appui des services de Bercy. Ce dossier fait aussi l'objet d'échanges avec les services de la préfecture pour nous accompagner. Je remercie Maud MASSARDIER et ses services, c'est un dossier très complexe.

Madame KHELIFI.- Y a-t-il des questions sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le soumets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/24 – 10/06 Opérations relatives aux provisions – Exercice 2024

Madame KHELIFI.- Conformément à la réglementation en vigueur et afin de garantir la fiabilité des comptes du SDMIS, je vous propose de réajuster les provisions afin de tenir compte de l'évolution des risques depuis l'an dernier.

Les risques provisionnés sur l'exercice 2023 s'élevaient à 700 000 €, je vous propose de constituer une provision de 701 000 € répartie de la manière suivante :

- 312 500 € pour les litiges et contentieux ;
- 6 000 € pour dépréciation des comptes de redevables ;
- 382 500 € pour risques et charges relatifs au CET.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le soumets au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/24 – 10/07 Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Madame KHELIFI.- Je vous propose d'admettre en non-valeur les titres qui n'ont pas pu être recouvrés malgré les actes de

poursuite engagés, aussi bien par le SDMIS par voie d'huissier que par la paierie départementale.

Ces annulations représentent un montant global de 3 550,02 € dont le détail figure au rapport qui vous a été transmis.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/24 – 10/08 Budget principal - Virements de crédits entre chapitres - Exercice 2024

Madame KHELIFI.- Afin de permettre le versement d'une consignation dans le cadre d'un dossier de protection fonctionnelle d'un agent du SDMIS, il a été nécessaire de procéder à un virement de crédit de 1 500 € entre chapitres. Les virements entre chapitres sont possibles depuis la mise en œuvre du référentiel M57, mais je dois vous en rendre compte.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/24 – 10/09 Budget principal du SDMIS – Décision modificative n° 2 pour l'exercice 2024

Madame KHELIFI.- Cette décision modificative a pour principal objectif d'ajuster les dépenses et les recettes afin de tenir compte des évolutions intervenues depuis l'approbation de la décision modificative n° 1 que nous avons votée le 28 juin dernier.

Cette décision modificative se justifie par la nécessité d'inscrire notamment les écritures nécessaires à la prise en compte des

recettes attendues de l'État à la suite de la mobilisation du SDMIS dans le cadre des jeux olympiques et paralympiques de 2024, et la couverture des dépenses de personnel associées.

Elle est nécessaire également à la mise en œuvre du rapport que nous venons d'adopter concernant l'imputation comptable du bail emphytéotique administratif, ainsi qu'au remboursement de participations versées pour des projets immobiliers ajournés.

Est-ce que, Madame MASSARDIER, vous avez des précisions complémentaires à apporter ?

Mme MASSARDIER-BELLEVRAS.- Concernant les dépenses de fonctionnement, elles augmentent de 1,65 M€ : 1,2 M€ pour couvrir l'imputation en fonctionnement de la part indexée du loyer d'investissement du BEA, 500 000 € pour les dépenses inhérentes à la mobilisation des personnels durant les jeux olympiques et paralympiques.

Ces dépenses nouvelles seront couvertes par des dotations, notamment :

- 500 000 € de la part de l'État concernant la couverture des dispositifs olympiques ;

- 210 000 € pour la coupe du monde de rugby ;

- 270 000 € de crédits supplémentaires pour la maintenance des véhicules du parc du département du Rhône et de la métropole de Lyon ;

- 250 000 € de remboursement de l'accise sur les carburants (ex-TICPE), une recette significative nouvelle pour le SDMIS, dorénavant nous pourrions récupérer pratiquement 40 % du prix des carburants ;

- 170 000 € de remboursement par les SDIS partenaires correspondant à l'organisation des concours et examens que nous organisons pour l'ensemble de la zone.

Concernant l'investissement, nous avons eu une diminution des dépenses de 1,2 M€ qui correspondent au BEA et nous allons rembourser 360 000 € aux communes qui avaient avancé des fonds pour le financement d'opérations immobilières.

Ainsi, l'emprunt d'équilibre peut être diminué de 1 M€.

C'est l'essentiel des écritures.

Madame KHELIFI.- Merci, madame MASSARDIER.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/24 – 10/10 Rapport sur l'évolution des ressources et charges prévisibles du SDMIS pour l'exercice 2025

Madame KHELIFI.- Nous passons à un rapport qui, pour la troisième année consécutive, porte sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles pour l'année 2025, conformément aux dispositions du CGCT.

Ce rapport de prospective financière pour l'année 2025 a pour objet de vous préciser l'évolution des ressources et des charges prévisionnelles afin de vous éclairer sur les arbitrages financiers auxquels nous devons procéder rapidement.

L'évolution des ressources et charges prévisibles pour l'exercice 2025 tient compte d'abord de la situation préoccupante des finances publiques et de leurs perspectives, elle tient également compte des incertitudes concernant la loi de finances 2025 dont le projet a été

présenté en conseil des ministres, jeudi 10 octobre. Elle tient compte enfin de la dégradation de la capacité d'autofinancement net du SDMIS.

Tout d'abord, sur la situation des finances publiques et leurs perspectives, à l'instar de ses principaux partenaires européens, la France est marquée par une dégradation de ses finances publiques. Nous l'avons évoqué au début de ce conseil d'administration.

Dans un rapport publié le 15 juillet 2024, la Cour des comptes revient sur la situation et les perspectives des finances publiques en insistant sur la situation « préoccupante » dans laquelle se trouve la France actuellement.

En 2023, le déficit public a atteint 154 Md€ et 5,5 points de PIB, soit une dégradation de 0,7 point par rapport à 2022 et de 0,6 point par rapport à la prévision du gouvernement, faisant de l'année 2023 « une très mauvaise année pour les finances publiques » selon la Cour des comptes.

Aussi, le redressement des comptes publics passera, et nous le savons maintenant, nous l'avons indiqué tout à l'heure, par un effort budgétaire très important imposé aux collectivités locales.

Le SDMIS, financé en très large partie par les contributions des collectivités territoriales, est, par effet de bord, lui aussi impacté par cette limitation des dépenses publiques.

Ensuite, nous avons les incertitudes relatives à la loi de finances 2025. Depuis la rédaction du rapport, le projet de loi de finances a été présenté en conseil des ministres, aucune mesure ne va dans le sens de nouvelles recettes pour les services d'incendie et de secours, bien au contraire. Les mesures prévues par le gouvernement pour associer les collectivités au redressement des comptes publics, nous l'avons indiqué tout à l'heure, sont estimées à 5 Md€, avec notamment

une ponction sur les recettes fiscales des plus grosses collectivités françaises.

En l'absence de perspective à court terme, il apparaît plus que jamais nécessaire que les travaux engagés dans le cadre du Beauvau puissent reprendre.

Concernant la dégradation de la capacité d'autofinancement du SDMIS, vous avez pu prendre connaissance de son évolution figurant dans le rapport. Vous avez pu constater qu'elle était négative à la fin de l'exercice 2023 et qu'elle le restera en 2024, soit la deuxième année consécutive.

C'est un montant négatif qui indique non seulement l'incapacité à autofinancer nos investissements, mais également notre solvabilité à moyen terme.

À ce stade, les points saillants concernant le projet de budget primitif 2025 sont les suivants :

- des charges à caractère général qui devraient rester stables ;
- des dépenses de personnel incertaines du fait du conflit social en cours et, à cela, depuis la rédaction du rapport, nous pouvons ajouter l'augmentation du taux de la CNRACL de 4 points ;
- les autres charges de gestion courante qui augmenteront de 370 000 € pour financer le déploiement du nouveau système de communication dit RRF ;
- les charges financières qui augmentent du fait du recours à l'emprunt qui sera nécessaire d'ici à la fin de l'année ;
- le remboursement de l'accise sur les carburants qui sera de l'ordre de 500 000 €, la seule nouvelle recette certaine.

Dans ce contexte où l'équilibre financier n'est à ce jour pas assuré, le montant des investissements sera vraisemblablement très limité et les positions prises par nos financeurs dans les semaines à venir seront déterminantes.

Voilà ce que j'avais à dire concernant ce rapport. Je suis ouverte au débat.

S'il n'y a pas de questions ou de remarques, je sou mets ce rapport au vote. On demande aux élus de prendre acte de la présentation du rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/24 – 10/11 Fixation du coût lauréat consécutif à l'organisation de deux concours externes de caporal de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2023

Madame KHELIFI.- Comme nous avons l'habitude de le faire, je vous propose de fixer le coût lauréat des concours externes de caporal au titre de l'année 2023 à 3 000 €.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/24 – 10/12 Organisation de deux concours externes de caporal de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2025

Madame KHELIFI.- Sur le même sujet des concours, je vous propose de délibérer afin d'ouvrir deux concours externes de caporal au titre de l'année 2025, le dernier ayant été ouvert en 2023.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je soumetts ce rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

Je vous propose que M. le directeur nous présente le bilan de l'activité opérationnelle durant l'été 2024 et le comité scientifique et d'orientation du SDMIS. Un document vous a été remis sur table.

Monsieur le directeur, je vais vous laisser nous présenter le bilan de l'activité opérationnelle de l'été 2024, mais également nous dire quelques mots sur l'activité depuis hier due aux événements climatiques.

Contrôleur général CLAVAUD.- Merci, madame la présidente.

Effectivement, concernant le volet opérationnel, je vais vous donner quelques points de repère sur l'épisode climatique d'hier qui est toujours en cours, même si aujourd'hui est une journée de bien moindre intensité.

Quelques chiffres repères : 3 000 appels reçus au CTA-CODIS, traités au plus fort de cet épisode, qui comprennent toute l'activité courante.

Ce sont plus de 1 300 interventions qui ont été réalisées, dont 500 mises en sécurité de personnes. Le gros de nos actions hier a consisté à mettre en sécurité des personnes qui pouvaient être menacées par la montée des eaux ou de nous assurer de leur sécurité ou de les changer d'emplacement pour les mettre dans un lieu sécurisé.

Nous avons fait aussi plus de 500 opérations de pompage qui ont permis de préserver le fonctionnement de l'hôpital de Condrieu et d'un autre hôpital qui hébergeait des personnes handicapées dans le

cadre de la montée des eaux dans les sous-sols et la menace sur les groupes électrogènes notamment.

Ces mesures de pompage étaient essentiellement conservatoires pour limiter des risques.

Hier, nous avons organisé le travail sous l'ordre de Mme la préfète, avec le déclenchement du plus haut niveau d'organisation et de réponse départementale. Le COD a été activé et nous avons trois gros secteurs qui ont mobilisé, au plus fort de l'événement, 350 sapeurs-pompiers.

Je tiens à souligner la mobilisation massive puisque nous avons plus de 500 sapeurs-pompiers hier en opération, 350 dédiés à cet événement, les autres assurant la sécurité sur le territoire pour les opérations classiques. Nous avons fait plus de 350 interventions hier en dehors de cet événement.

Nous avons fait un rappel général des équipes, nous avons pu compléter nos gardes, les spécialistes sont revenus, je pense notamment aux plongeurs, au personnel des équipes nautiques. Ils ont répondu présents, les volontaires se sont aussi fortement mobilisés. Sur Givors, hier dans l'après-midi, nous avons 52 sauveteurs aquatiques présents sur zone.

Donc trois lieux où nous avons concentré nos efforts : le secteur de Givors/Grigny, la zone commerciale impactée, le souci sur les trémies de l'A47 avec des véhicules bloqués, des zones pavillonnaires et des écoles qui ont fait l'objet d'une grande attention, donc plusieurs centaines de personnes déplacées vers les centres d'accueil ou les centres d'hébergement d'urgence. Certains lycéens ont même dormi dans leur lycée grâce à l'appui de la Croix-Rouge, des associations agréées de sécurité civile, en lien avec l'ensemble des services et sous les ordres de la préfète. Cette réponse a pu se faire en appui des maires qui avaient

tous déclenché leurs plans communaux de sauvegarde, qui ont été efficaces, ils ont permis de mobiliser l'action locale.

Nous avons mis en place sur Givors, Grigny, Mornant et Soucieu-Brignais des moyens de commandement. Nous étions en appui des pouvoirs publics locaux, en lien avec l'échelon départemental, sous les ordres de la préfète, pour organiser de façon assez autonome les actions pour que le terrain pilote au plus près, avec une cinétique rapide puisque la montée des eaux a été extrêmement brutale.

Aujourd'hui, nous avons effectué plus d'une centaine d'opérations, essentiellement du pompage sur Givors, Mornant, Soucieu. Les opérations se poursuivent. Nous avons terminé les chantiers de pompage qui avaient démarré hier soir sur la trémie de l'A47 à Givors.

Pour vérifier la stabilité des voies, des engins de travaux publics arriveront en fin d'après-midi, ils proviennent des formations militaires de la sécurité civile. Ils seront à disposition de la zone, de madame la préfète, pour accompagner les pouvoirs publics locaux, rétablir des voies, dégager des troncs d'arbre. Ce sont maintenant davantage des chantiers de travaux publics et de génie civil qui vont être nécessaires.

Nous allons opérer une nette décroissance des mobilisations de nos équipes tout en restant en capacité d'accompagner ponctuellement des levées de doute, des vérifications par rapport à un certain nombre de risques puisque, même si nous pensons avoir reconnu la plupart des territoires qui ont été exposés, il peut rester à certains endroits, vu l'ampleur de l'événement, des citernes de gaz, d'hydrocarbures qui auraient pu être déplacées ou emportées par les cours d'eau ou des problématiques de risque électrique.

Voilà ce que je peux vous dire sur cet événement.

Madame KHELIFI.- Merci, monsieur le contrôleur général. Nous passons au premier document remis sur table.

Activité opérationnelle – Été 2024

Contrôleur général CLAVAUD.- Vous avez un document qui vous montre le nombre d'opérations de secours et le nombre d'appels qui ont été reçus, et la moyenne de ce que nous recensons les autres années.

Sur le sujet de la période JO, nous avons eu des pics qui dépassent très largement la sollicitation en nombre d'appels et en nombre d'interventions les volumes des autres années. Ce n'est une activité continue, mais cela concerne plutôt les jours de match pour lesquels il y a eu une augmentation significative de l'activité courante.

Nous avons quelques informations sur les opérations remarquables. Nous avons sélectionné huit opérations de secours qui illustrent la diversité de ce qui se fait, par exemple, le 17 juin, à Amplepuis, un problème de feu de batterie lithium-ion dans un conteneur, une opération très technique. Au-delà de l'extinction du feu qui est complexe, il y a aussi tout un appui sur la gestion post-accidentelle qui a été opérée en lien avec la préfecture, notamment le sous-préfet de Villefranche. C'est un risque émergent à prendre en compte.

Vous avez le nombre d'engins et de sapeurs-pompiers qui ont été mobilisés pour chaque opération.

Le 3 juillet, sur le secteur d'Amplepuis Tarare, un TER qui percute des bovins dans le tunnel des Sauvages, une opération complexe qui donne lieu à un retour d'expérience intéressant pour améliorer la prise en compte de ce genre d'événement sur le réseau ferré.

Le 25 juillet, un feu de friche industrielle à Grandris, une très grosse opération. C'est tout le centre bourg qui était menacé, plusieurs bâtiments d'habitation touchés. Nous en avons protégé

plusieurs. C'est une opération qui a mobilisé nos équipes pendant trois jours, 97 sapeurs-pompiers au plus fort. Un suivi sur la stabilité bâtementaire a été nécessaire.

Le 28 juillet, dans le 9^e arrondissement de Lyon, un très gros feu sur un garage automobile en secteur urbain, une opération efficace qui a permis de circonscrire l'incendie pour éviter qu'il ne se propage.

Le 8 août, à Corcelles-en-Beaujolais, un accident de train/VL, une désincarcération extrêmement complexe et difficile. Cette opération illustre la résilience dont il faut savoir faire preuve puisque la victime était décédée, mais, pour désincarcérer le corps, il a fallu l'appui d'un médecin légiste durant de très nombreuses heures.

C'est une opération qui a été très marquante, sur laquelle nous avons eu une attention. Je remercie aussi le service de santé. Cette opération illustre, non pas quelque chose de très grande ampleur, mais plutôt ces situations difficiles que les sapeurs-pompiers ont à connaître.

Je l'évoque parce qu'elle est représentative de cette complexité et de ce qui peut marquer parfois nos équipes parce que tous ceux qui ont participé à cette intervention ne l'oublieront pas.

Le 23 août, à Aigueperse, un feu de stockage de 150 tonnes de foin et 500 tonnes de paille, une intervention qui a duré trois jours. C'est la première fois que nous mettons en œuvre la convention que vous avez signée, madame la présidente, avec la chambre d'agriculture, pour mobiliser des moyens des agriculteurs pour nous aider avec leurs engins à sortir la paille. C'était une opération intéressante de par cette coopération nouvelle.

Le 24 août, sur Vaugneray, un feu de forêts et d'espaces naturels, 9 hectares parcourus, trois maisons directement menacées qui ont pu être préservées. Nous avons eu l'appui d'un hélicoptère

bombardier d'eau, cela faisait partie des moyens alloués par l'État, nous en avons bénéficié. Cet hélicoptère a fait 16 largages, ce qui a permis de protéger les habitations et de limiter l'extension du feu.

Nous avons eu le passage d'un avion bombardier chargé en retardant, que nous n'avons pas utilisé sur ce chantier parce que cela ne s'y prêtait pas. Cela fait partie de la doctrine française d'avoir des avions en vol tout l'été sur les zones à risque. Dès qu'il y a un départ de feu signalé, ces avions sont capables d'être dirigés très rapidement vers les zones menacées et de poser une barrière de retardant. Si nous avions eu des zones pavillonnaires menacées, nous aurions pu l'utiliser.

Ce sont des choses que vous ne voyez pas forcément, mais qui relèvent de l'action de l'État et des actions mises en œuvre dans le cadre de l'ordre d'opération nationale feux de forêt.

À souligner la présence de 25 gendarmes pour faire l'alerte des populations ou protéger le périmètre d'intervention, et l'appui de l'hélicoptère de la gendarmerie puisque, cette semaine-là, le Dragon était indisponible. Cela nous a permis de faire les vols de reconnaissance et de commandement.

Le 23 septembre, à Belmont-d'Azergues, un accident de transport scolaire qui se termine bien. Un conducteur et 36 enfants à bord dont 5 transportés en urgence relative. C'est un plan NOVI « nombreuses victimes » qui a été déclenché, l'intégralité du plan.

Voilà pour ce volet des opérations qui se sont déroulées sur notre territoire.

Les pages suivantes illustrent une petite thématique sur les opérations de secours pour les feux de forêt et feux d'espaces naturels.

L'année 2024 nous a relativement épargnés : par rapport à 2023, nous avons fait 171 opérations contre 320 et 500 en 2022. C'est cyclique, on connaîtra de nouveau des étés de forte intensité.

Ensuite, un zoom sur les noyades. La période estivale est celle où l'on intervient beaucoup pour cette cause d'accident. Nous avons opéré 54 interventions cet été contre 46 en 2023 et 52 en 2022. Cette année a été très dynamique sur cette thématique.

Nous déplorons le décès de 12 personnes par noyade.

La répartition est de 80 % de l'activité opérationnelle qui concerne les fleuves, rivières et plans d'eau naturels, essentiellement le grand parc de Miribel Jonage, le Rhône et la Saône dans leur tronçon urbain. Enfin, 20 % concernent des piscines, notamment des piscines privées.

S'agissant des opérations pour la destruction des hyménoptères, dans le cadre du SACR, nous vous avons proposé de changer notre façon de procéder et nous avons réduit de façon importante notre sollicitation sur la destruction des hyménoptères. La situation était hétérogène sur le département, certaines casernes assuraient ces opérations, d'autres ne les faisaient déjà plus depuis longtemps. Nous avons harmonisé avec l'appui des élus puisque vous avez diffusé des informations vers la population.

L'opération a été bien menée. Nous enregistrons une baisse significative de la sollicitation et de la mobilisation de nos équipes pour ces interventions qui sont aussi traitées par le privé. Nous n'intervenons qu'en cas d'urgence, lorsqu'il s'agit d'un nid de guêpes ou de frelons dans une cour d'école, ou un lieu public, là où il y a une menace pour la population, mais, chez les particuliers, des entreprises privées se chargent de ces destructions.

Ce changement de posture a été efficace, cela s'est bien déroulé. Cela a été bien préparé et accompagné par l'ensemble des acteurs.

Nous avons assuré cet été trois dispositifs de colonnes de renfort, avec une première vague d'engagement du 17 au 22 août dans le sud de la France, les Bouches-du-Rhône puis l'Hérault.

Du 24 au 27 août, nous nous sommes déployés dans un cadre préventif, les moyens sont restés positionnés à l'ENSOSP qui sert l'été à accueillir des colonnes de renfort en provenance des départements situés plus au nord.

Du 12 au 18 septembre, un engagement dans les Pyrénées-Orientales, les feux qui ont touché le secteur de Perpignan, une opération dimensionnante avec des relèves. La photo est un clin d'œil au marché passé pour louer des cars qui servent à faire les relèves et éviter de mettre les engins sur la route inutilement, et surtout à fatiguer nos personnels.

Du 12 au 20 août, un camion-citerne forestier avec un équipage de sapeurs-pompiers volontaires a rejoint un détachement français projeté en Grèce, dans le cadre du mécanisme européen de sécurité civile.

Enfin, la mobilisation pour les jeux olympiques et paralympiques. Le dispositif ORSEC a été mis en œuvre au stade de Lyon pour la réponse opérationnelle à un risque d'attentat, environ 250 sapeurs-pompiers mobilisés chaque fois, avec un appui des SDIS de la zone.

Nous avons mis en place ce dispositif pour les onze matchs. Une soixantaine de véhicules étaient mobilisés chaque fois, un peu plus de 2 000 sapeurs-pompiers professionnels et volontaires engagés sur cette durée, et la mobilisation de nos personnels administratifs et techniques, chaque jour de match pour faire fonctionner le dispositif, en capacité d'assurer le soutien logistique, le suivi administratif et le fonctionnement du PCO pour la main courante au stade.

Nous avons projeté des personnels du véhicule de détection d'identification et de prélèvement (VDIP), une toute petite équipe, un laboratoire qui est chargé d'évaluer les agents de la menace nucléaire, radiologique, biologique et chimique.

Grâce aux dotations de l'État, nous avons pu acheter des équipements complémentaires, ils ont servi à sécuriser le stade Geoffroy-Guichard puisque la Loire n'était pas dotée de ces équipements. C'est un dispositif qui s'est fait sous l'égide de la zone, piloté par l'état-major interministériel de zone.

Enfin, nous avons projeté pendant cinq semaines des renforts en Île-de-France, trois semaines pour les JO, deux semaines pour les jeux paralympiques. Nous avons en moyenne cinq personnels du SDMIS chaque semaine avec trois véhicules. Nous étions moins impactés par cet effort dans la mesure où nous avons chez nous à mettre en œuvre une grosse réponse opérationnelle pour la sécurisation des onze matchs.

Voilà pour le volet opérationnel de cet été.

Madame KHELIFI.- Merci. Y a-t-il des questions ?

S'il n'y en a pas, nous passons à la deuxième présentation.

Comité scientifique et d'orientation

Contrôleur général CLAVAUD.- Il nous semblait intéressant de pouvoir mettre la lumière sur un dispositif unique en France. Je laisserai intervenir Mme Blandine COLLIN, puisqu'elle y participe. Nous travaillons en relation étroite avec la santé.

Ce comité scientifique et d'orientation a été créé en 2020, c'est une convention de partenariat d'études et de recherche signée entre le SDMIS et un réseau régional de santé Urg'Ara.

La composition du comité scientifique et d'orientation est de six membres qui représentent le SDMIS : Mme COLLIN, la diectrice adjointe, le colonel CHABERT, notre médecin-chef et le lieutenant-colonel Sébastien PONTET et moi-même.

Pour le réseau Urg'Ara, Mme LASSAIGNE, qui en est la directrice, le Dr REDJALINE qui est le responsable médical, Mme FREYSSANGE, docteure en santé publique, géographe de la santé.

C'est un gros appui scientifique.

Bien évidemment, nous avons un représentant des HCL, le Pr TAZAROURTE, chef de service pôle SAMU – Urgences des HCL.

Ce réseau Urg'Ara est constitué de professionnels de santé, de scientifiques. Leur mission principale est de porter la qualité des urgences au niveau régional, mais avec une approche scientifique. C'est mesurer les données statistiques, analyser les éléments dont ils disposent, analyser ce qui remonte de la pharmacovigilance.

Leur objectif est de promouvoir une démarche d'amélioration continue des pratiques. Ils permettent d'évaluer les pratiques, les résultats obtenus, et d'engager des actions de formation et de valoriser scientifiquement les travaux de recherche. C'est un réseau qui publie également, ce que l'on fait peu chez les sapeurs-pompiers. On conçoit beaucoup de choses, mais on en publie peu, c'est un peu dommage.

Lors du conseil scientifique et d'orientation, des méthodes sont présentées, ainsi que les objectifs et les études réalisées. Nous planchons ensemble pour analyser dans notre écosystème quels pourraient être les sujets d'étude : des sujets de prise d'appel, de traitement d'appel, de réponse, de pratiques professionnelles, de pratiques opérationnelles, de mise en œuvre de nouveaux équipements, d'analyse des doctrines.

À partir de tout cet écosystème qui fournit des données, nous choisissons des thématiques, des sujets d'étude et nous évaluons, à partir des données dont nous disposons, ces pratiques professionnelles. Cela permet de nous orienter pour savoir si nous sommes performants, si des situations sont laissées de côté. Cela nous permet de dégager des indicateurs de qualité, de faire évoluer nos pratiques opérationnelles au bénéfice des victimes et de valoriser ce travail puisqu'il donne lieu à l'écriture d'articles ou à la participation à des congrès.

Madame COLLIN.- Ce qui est particulièrement intéressant dans ce travail que nous faisons, c'est que c'est une démarche scientifique avec des publications, d'où son intérêt.

Ce sont des sujets qui mêlent à la fois ce qu'apportent les sapeurs-pompiers avec le nombre d'interventions qu'ils font par an, l'analyse qui peut être faite par notre scientifique qui est très intéressante parce qu'il y a beaucoup de données, et, derrière, le suivi qui pourra être porté au patient quand il arrive aux urgences et qu'il est pris en charge.

Trois principales actions ont été suivies : l'arrêt cardiorespiratoire, la façon dont se passe l'évolution des personnes âgées sur le territoire, les accidents cardiovasculaires.

Sur ces trois sujets, nous avons essayé de voir comment le SDMIS pouvait contribuer, à travers toutes ces données, à améliorer la prise en charge des arrêts cardiorespiratoires, comment évolue la population et comment elle est prise en charge, comment on a identifié des endroits où l'on pouvait plus ou moins être plus actif sur les accidents vasculaires cérébraux.

C'est un sujet qui amène une grosse valeur ajoutée, que nous portons avec intérêt avec Naïma BALADI, la médecin-chef. Un vrai sens peut être apporté au SDMIS à travers ces éléments.

Contrôleur général CLAVAUD.- C'est un outil singulier, cela existe dans peu d'endroits, voire dans aucun autre service d'incendie, à part la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris. Cela nous fait vraiment progresser. Nous analysons avec des données et des méthodes scientifiques éprouvées nos pratiques dans le seul objectif d'être plus efficaces et de mieux prendre en charge les victimes.

Quand nous étudions la situation des personnes âgées, c'est aussi grâce à ces résultats que nous avons des éléments pour le SACR. L'idée est d'identifier des marqueurs qui nous permettent de nous adapter à de grands changements sociétaux.

Madame KHELIFI.- Merci. Je ne doute pas de l'intérêt de la démarche.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, notre ordre du jour est épuisé.

Je vous rappelle que les prochains conseils d'administration se tiendront le vendredi 20 décembre 2024 à 16 heures et vendredi 21 février 2025 à 16 heures.

Je vous souhaite un bon retour sur vos communes. Merci à toutes et tous pour votre présence.

(La séance est levée à 17 heures 41.)

Zémorda KHELIFI
Présidente



